

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2023

Compte-rendu

Convocation du 29 juin 2023

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, MAUBOUCHER Louise-Anne, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, MASSIAS Isabelle, LACRAMPE Josette,

Messieurs CHAPEAU Jean-Philippe, GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, LHUILLIER Thierry, RONCERET Philippe.

Excusés : Monsieur ABILLARD Arnaud et Madame BONIN Marjorie

Secrétaire de séance : Madame DUPUY Maryvonne

Adoption du procès-verbal du 09 juin 2023

Compte-rendu du conseil d'école du 19 juin 2023.

Madame RAVENEAU fait un point sur le compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le lundi 19 juin dernier. À la rentrée de septembre 156 élèves inscrits, ils seront répartis en 7 classes. Il a été également évoqué le mouvement de personnel, les actions menées en 2022-2023, les projets pour l'année 2023-2024, la présentation de l'aide pédagogique complémentaire et le RASED, les évaluations d'école, le projet « Notre école, faisons-la ensemble » et le PPMS.

Contrat assurance groupe.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion avec COLLECTeam/ Yvelin/ Acte-Vie et EUCARE arrivera à échéance le 31 décembre 2023 suite à une dénonciation de contrat par le prestataire.

Vu l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, le conseil municipal décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 01 janvier 2024 mais le conseil municipal souhaite également à titre de comparaison, rencontrer des agences qui proposent des assurances groupes.

Notre école faisons-la ensemble – Convention de financement

Madame le Maire et Madame RAVENEAU informent le conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projet « Notre école faisons-la ensemble » lancé par le conseil national, l'école Odette Blanchet a postulé au projet.

Le projet a été validé par Madame la Rectrice. Un accompagnement financier du fonds d'innovation pédagogique à hauteur de 18 000 € a été accordé à l'école pour 3 ans et jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Madame le maire donne lecture de la convention qui a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le maire ou un adjoint à la signer.

Recensement population 2024

Madame le maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. De ce fait, un coordonnateur communal doit être nommé. Le conseil municipal accepte et charge Madame le maire de nommer un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2024.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur l'immeuble situé 28 rue de la Vincenderie.

Délibérations et questions diverses.

Madame le maire informe le conseil municipal que suite au contrôle technique par le SIEMML des armoires électriques C1 et C4 des travaux de mises aux normes sont à effectuer. Le montant de la dépense s'élève à 4 052.55 € - Taux du fonds de concours : 75% - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 3 039.41 €. Le conseil municipal accepte. Madame le maire précise qu'elle en profitera également pour diminuer l'heure d'extinction de l'éclairage sur ces armoires à 22 heures au lieu de 22 heures 30.

Présentation du devis NADIA pour l'achat de numéros pour un montant de 429.84 €. Présentation du devis DOUAIRE pour une remise en état de la salle cyclo d'un montant de 3870.96 € Le conseil municipal accepte les 2 devis.